



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 19 Janvier 2023

Compte-rendu de réunion

Présents :

Yannick CAILLET 1^{er} adjoint
Charlène MOUSSET 4nd adjoint
Isabelle FRETZ

Daphné PERROT 2nd adjoint
Laurent BESNARD
Alexandre PHILISPART

Patrick WALLET 3nd adjoint
Aurore PREAUD
Jocelyne COUSSEAU

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Yannick CAILLET procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

Absents Excusés :

Kelly CHEVALLIER pouvoir donné à Daphné PERROT

Absents non excusés :

Estelle LANCELOT
Laurent CHABRILLAT
Gilles BONIN

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h20 Elle a été levée à 20h30.

Secrétaire de séance : Aurore PREAUD

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- I. Approbation des CR précédents (29/11 et 20/12/2022)

- II. DELIBERATIONS (YCT)
 1. Salle polyvalente : acompte et facture par la Trésorerie (DPT)
 2. Location tables et chaises (minimum de 15 € et facture envoyée par TP) (DPT)
 3. Modification statut SIGES (YCT)
 4. Retrait de délibération relative au PLU (terrain des Clairières de La Fortelle) (YCT)

- III. QUESTIONS DIVERSES (Tous)
 - Élections 2023
 - Distribution agenda 2023
 - Vœux 2023
 - Planning des réunions Commission Finances – Construction du Budget 2023

I. Approbation des CR précédents (29/11 et 20/12/2022)

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Yannick CAILLET propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
-------------------	-----------------------	------------------

II. DELIBERATIONS (MCN/VP)

1. Salle polyvalente (DPT)

Acompte et facture émis par la Trésorerie.

Nous ne pouvons plus faire de chèque pour la location de la SDF, ni le dépôt de caution.

La mairie doit émettre à chaque fois un titre.

N'ayant pas de remarque ni de question, Mme Daphné PERROT propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
-------------------	-----------------------	------------------

2. Location tables et chaises (DPT)

Minimum de 15 € et facture envoyée par Trésorerie.

N'ayant pas de remarque ni de question, Mme Daphné PERROT propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
-------------------	-----------------------	------------------

3. Modification statuts SIGES (YCT)

N'ayant pas de remarque ni de question, M. Yannick CAILLET propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
-------------------	-----------------------	------------------

4. Retrait de délibération relative au PLU (terrain des Clairières de La Fortelle) (YCT)

Terrain des Clairières de La Fortelle :

Un bref historique du dossier a été dressé par M. Yannick CAILLET :

- 5 octobre 2017 : approbation du PLU
- 17 novembre 2020 : arrêt de la cour administrative d'appel de Douai
- 1er décembre 2020 : Délibération conseil municipal.
Jusqu'à présent, la solution n'était pas fixée puisque les cours administratives de Nantes et de Marseille considéraient qu'en exécution d'une décision de justice, la commune devait prendre sans délai une nouvelle délibération adoptant le zonage partiellement annulé (c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de suivre une procédure particulière).
- 16 juillet 2021 : arrêt du conseil d'état qui remettrait en question la légalité de la délibération du 1er décembre 2020, puisque cette délibération a été prise sans procédure particulière.
- 19 janvier 2023 : décision du conseil municipal sur la procédure à suivre

- Soit le conseil municipal peut procéder au retrait de la délibération (limitant le risque de condamnation de la commune à verser des frais non compris dans les dépens, c'est-à-dire les frais d'avocat, sans pour autant que ce retrait exclut cette condamnation). Dans ce cas, le tribunal prononcera un non-lieu à statuer, puisque la délibération objet des contentieux aura été retirée ;
- Soit la commune décide de laisser la procédure se poursuivre et attendre les jugements du tribunal administratif. Dans ce cas, le risque de condamnation de la commune aux frais non compris dans les dépens (il faudrait compter 1000 à 1500 euros par dossier) est plus important. La commune disposerait dans ce cas d'un jugement, dont les motifs l'éclaireraient sur l'annulation de la délibération du 1er décembre 2020.

Dans les deux cas, la commune d'HOULBEC COCHEREL pourrait être amenée à entreprendre une procédure de révision tendant à l'adoption d'un nouveau zonage sur les secteurs dont le règlement graphique a été annulé suite à l'arrêt de la Cour administrative d'appel du 17 novembre 2020.

Cette révision impliquerait alors la mise en œuvre d'une procédure dont il conviendra de définir les contours (enquête publique en fonction du périmètre de la révision).

Après avoir exposé les faits et répondu aux diverses questions M. Yannick CAILLET a demandé aux membres du conseil quelle option ils souhaitaient appliquer. A l'unanimité, il a été décidé de laisser la procédure se poursuivre et donc de ne pas procéder au retrait de la délibération prise en décembre 2020.

Aucune délibération n'est donc prise ce jour.

III. QUESTIONS DIVERSES (Tous)

- Élections 2023
 - Elections municipales intégrales partielles pour réélire 15 membres et communautaires pour élire un conseiller parlementaire.
La raison de cette élection repose sur le fait que le conseil municipal doit être au complet pour élire le maire. Or, il y a 2 sièges vacants et il n'y a aucun suppléant de liste.
 - Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 19 mars 2023 et le 2nd tour s'il devait avoir lieu se tiendra le dimanche 26 mars 2023.
 - Soit on garde la liste actuelle en la complétant, soit on la change complètement ou partiellement.
 - Yannick se présente en tête de liste pour les 3 années à venir en respectant notre profession de foi de départ et en venant compléter d'éventuels sujets qui seraient évoqués par les nouveaux membres de la liste qui devrait compter 17 noms au total (avec 7 nouveaux entrants), dont 2 suppléants.
- Distribution agenda 2023 : distribution en cours
- Vœux 2023 : 28 janvier 2023 l'occasion de faire un bilan depuis les élections de 2020.
- Planning des réunions Commission Finances – Construction du Budget 2023 : RDV à faire avec Mme PORCHER de la trésorerie afin de préparer compte administratif 2022. On établira ensuite un planning de commissions afin d'établir le budget 2023.
- 21 février 2023 : réunion avec le SIEGE pour l'éclairage de la commune
- Foodtrucks :
 - La borne électrique pour les foodtrucks sera installée semaine 7
 - Reprogrammation de la place Frélicot jusqu'à 23h pour sécuriser les abords des Foodtrucks
 - Un nouveau Foodtruck canadien « le poutine » tous les jeudis
- Le dossier des pompes à chaleur est en cours pour l'école et la mairie : la SNA va faire mettre des capteurs pour avoir les températures
- Travaux de l'allée du cimetière Quentin Delafosse 8490 euros HT 10189 TTC fait 1^{ère} quinzaine de mars 2023
- 2024 : élections européennes à prévoir

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le **Février 2023** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).
À noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.